

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 28 octobre 2022

**portant fermeture administrative des services de la direction générale de l'aviation civile
sis 50 rue Henry Farman à Paris**

NOR : TREA2230845S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu l'article L. 621-8 du code général de la fonction publique ;

Vu l'article L. 3133-4 du code du travail ;

Vu l'article 4 du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature ;

Vu l'avis du comité technique de service central de réseau du 11 octobre et du 20 octobre 2022 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction des services de la navigation aérienne du 6 octobre et du 20 octobre 2022 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction de la sécurité de l'aviation civile du 18 octobre et du 28 octobre 2022,

Décide :

Article 1^{er}

Le site de la direction générale de l'aviation civile sis 50 rue Henri Farman sera fermé le 31 octobre 2022.

Article 2

La secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile est chargée de l'application de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel.

Fait le 28 octobre 2022.

La secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile

M-C. DISSLER